



DELIBERATION N° 09/04

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt deux
le 29 septembre à 19 heures
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants : 27 Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2022
pour : 27 PRESENTS :
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE
Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques, MARCHAND
contre : 0 Charlène, TABONE Paul, PASSEREL Claude, BOUHAFS Hayette, PRATI
abstention : 0 Corinne, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, BAYLE
Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique.

ABSENTS REPRESENTES :

M. MERLO Raymond donne procuration à Mme MARCHAND Charlène.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. MARTIN Gilles.
M. CORNU Jérôme donne procuration Mme ROYER Carole.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET POMPES FUNEBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 04/09 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2022 approuvant le Budget des Pompes Funèbres ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le nom du débiteur d'un titre émis en 2017 au nom de « BNP PARISBAS » pour un montant de 400 €.

Il convient d'annuler ce titre en 2022 et d'émettre un nouveau titre au nom de « BNP PARIBAS » et d'intégrer leur numéro de SIRET, afin de tenter de la recouvrer.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal les écritures suivantes :

- Titre annulé sur exercices antérieurs : 673 D : + 400 €
- Prestations de services : 706 R : + 400 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le: 6/10/2022

Publié ou Notifié

le: 10/10/2022

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE